

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Diplôme Supérieur
de Bibliothécaire**

**Université
Claude Bernard
Lyon I**

**DESS Informatique
Documentaire**

**Projet de recherche
Note de synthèse**

1990

1990
FD
28

L'INFORMATION DOCUMENTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE FRANCOPHONE AU SUD DU SAHARA

RESUME

En Afrique noire francophone, l'insuffisance de l'information documentaire fait que les unités documentaires sont rares, rudimentaires et inexploitablees alors que les besoins de chaque Etat pour son développement sont énormes. Face à cette situation, il est proposé la création d'une base de données nationale centrale de coordination afin que chaque Etat puisse maîtriser son information nationale et internationale.

DESCRIPTEURS

Afrique Francophone*, développement*, information documentaire, coordination de l'information, base de données.

ABSTRACT

In Sub Saharan francophone Africa, the insufficiency of information science is such as the documentation centers are scarce, rudimentary and unworkable whereas needs of each nation for its development are very important. In front of this negative situation, the creation of a central database of coordination had been proposed in order to force each country to master its national and international information science.

KEYWORDS

Francophone Africa *, development *, information science, information coordination, databases.

PLAN

I - LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

INTRODUCTION

A - PRESENTATION DU SUJET

B - PRESENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE .

B1 - Recherche manuelle

B2 - Recherche automatisée

- Présentation de la Base

- Stratégie de la recherche

- Résultat

CONCLUSION

II - SYNTHÈSE

INTRODUCTION

A - Esquisse d'un projet documentaire pour le développement en Afrique

A1 - Constat de l'inorganisation de l'information

- Manque de politique nationale

- Etat médiocre des unités documentaires

A2 - Mise en relief des besoins en documentation

- Relèvement du niveau intellectuel national

- Pour la qualité des prestations

- Pour l'épanouissement national

B - Coopération comme instrument indispensable pour la mise en place d'une politique de documentation en Afrique

B1 - Création de Bases de données centrales

B2 - Interventions d'Etats et d'organismes internationaux :

CONCLUSION

III - BIBLIOGRAPHIE

I - LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

INTRODUCTION

L'enseignement dispensé à l'ENSB nous a ouvert les horizons en nous prouvant que l'information documentaire est un facteur très puissant de développement dans la mesure où elle est gérée avec stratégie.

La stratégie de la gestion a fait l'objet des cours de Marketing, d'Administration et de Management pour nous aider à la mettre en pratique. Par ailleurs, nous avons constaté qu'il existe des infrastructures qui favorisent la consommation de l'information documentaire dans les nations industrialisées.

A l'ENSB il n'a pas été question des problèmes spécifiques de l'Afrique, mais nous venons d'Afrique et à la comparaison, nous comprenons que l'écart creusé et qui continue de se creuser en la matière est énorme. A notre retour, il nous faudra répondre à des questions posées par des profanes qui ont le pouvoir de décision : l'information documentaire, à quoi sert-elle réellement, où et quand est-elle vraiment indispensable, faut-il abandonner la construction d'écoles, le forage des puits, les priorités agricoles pour elle ? etc...

A ces questions et à tant d'autres semblables, il nous faudra donner des réponses convaincantes. Pour nous préparer à cette tâche, nous nous sommes demandé comment les Etats africains perçoivent l'information documentaire dans leurs problèmes administratifs pour assurer leur développement.

Ainsi, nous nous sommes adressé au professeur du cours d'Administration et de Management : M. Henri COMTE, professeur de Droit à LYON II, qui a trouvé le sujet intéressant et ambitieux.

A - PRESENTATION DU SUJET

Après discussion, nous avons arrêté quelques idées ensemble. Au départ le titre était : L'information documentaire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, puis nous avons élargi aux pays francophones, puis restreint aux pays francophones au Sud du SAHARA. Ils sont au nombre de treize à avoir le Français comme langue de travail et ont pratiquement les mêmes problèmes en matière de développement dans tous les sens du terme.

Comment l'information documentaire peut-elle contribuer à ce développement auquel oeuvrent les dirigeants ? Après réflexion, le titre définitif se présente comme suit : "L'information documentaire pour le développement des pays d'Afrique francophone au Sud du SAHARA"

La question est-elle déjà étudiée ? Y a-t-il de la bibliographie ? Les recherches nous ont conduit à certaines découvertes. Il y a eu des séminaires pour étudier les problèmes des unités documentaires dans ces pays. Des articles de périodiques ont été écrits, mais il n'y a pas eu de livres.

L'idée générale est que la consommation rationnelle de l'information documentaire n'est pas bien enracinée dans les mœurs et par conséquent, on fait très peu de cas de ses institutions et pourtant les besoins en sont énormes. Nous nous sommes employé à mettre en relief par certains exemples les idées force de ces besoins. Pour terminer, nous avons fait une proposition dont la réalisation améliorerait la situation actuelle.

La difficulté n'était pas de faire une synthèse livresque, mais de confronter nos expériences vécues sur le terrain en Afrique avec celles des Africains d'autres nationalités vivant en France. Ces recherches orales sont venues compléter les recherches bibliographiques manuelles et automatisées que nous avons faites.

B - PRESENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE

B₁ - Bibliographie manuelle

Il nous faut cerner le sujet : information documentaire en Afrique appliquée au développement. Ainsi nous avons pensé à une bibliographie spécialisée qui serait consacrée aux problèmes de l'information documentaire en général. Aussi, nous avons consulté la partie bibliographie spécialisée du manuel de Louise-Noelle MALCLES. Nous n'avons rien obtenu de précis sur les sciences de l'information.

Nous avons consulté le catalogue collectif des publications en série, Science de l'information de l'ENSB. Nous y avons trouvé des périodiques, mais aucun n'est consacré à l'Afrique; Nous avons enfin consulté le fichier matière de la bibliothèque de l'ENSB. Aux descripteurs, information, Afrique, nous avons trouvé des documents sur le développement des moyens d'information en Afrique. Mais il s'agissait surtout de la presse, de la télévision et des films. En poursuivant davantage nos investigations, nous avons constaté que le Centre de documentation française publie une revue intitulée Afrique Contemporaine qui s'intéresse aux problèmes de l'Afrique francophone. Certains de ses numéros spéciaux sont consacrés aux problèmes documentaires dans ces pays.

Pour avoir plus de précisions sur la revue "Afrique Contemporaine", nous avons consulté un répertoire qui recense les périodiques vivants, c'est-à-dire qui paraissent encore. Il s'agit du "Répertoire de la Presse Française" de H.F. RAUX, édition de 1964, qui recense au moins 15000 titres de revues et journaux.

La recherche dans RAUX est assez aisée puisqu'il a un classement alphabétique sujet et un classement alphabétique titre auquel correspond un indice intérieur.

Dans ce répertoire, nous avons noté que la revue "Afrique Contemporaine" est bimensuelle et paraît depuis avril-mai 1962 ainsi que d'autres renseignements.

Pour plus de précisions sur ces informations, nous avons procédé à une vérification sur le CD-ROM installé à la bibliothèque de l'ENSB. MYRIADE est le nom du disque compact consacré aux périodiques de la BN (FRANCE).

Nous avons constaté que le CD-ROM précise que le périodique est bimestriel et non bimensuel ; c'est-à-dire qu'il paraît tous les deux mois et non deux fois par mois.

Ce qui nous a confirmé l'exactitude du CD-ROM est un petit calcul fait à partir de la date de parution 1962 jusqu'en 1989. En effet, au 3^e trimestre de 1989, a paru un numéro spécial N° 151 qui est consacré à l'information pour le développement en Afrique. Le numéro spécial, retrouvé après la recherche automatisée, était fort intéressant. Nous y avons retrouvé plus ou moins la problématique de notre sujet.

Sur CD-ROM, nous avons continué les recherches sur les principales revues spécialisées par l'interrogation de bases de données. Et cela, pour préciser les titres donnés avec troncature, les ISSN qui facilitent la recherche sur CD-ROM et surtout les années de parution ainsi que les changements survenus au cours de leur parution.

Avant de passer à la recherche automatisée, nous avons jugé utile de donner la liste de quelques périodiques dans lesquels nous avons trouvé des articles de notre sujet.

- 1 - Afrique contemporaine, 1962, bimestriel, ISSN 0002 - 04 78
- 2 - Bulletin d'information. Association des bibliothécaires français, 1946, trimestriel, ISSN 0004 - 5365
- 3 - Documentation et bibliothèque, suite de : (Association canadienne de bibliothécaires de langue française), 1973, trimestriel, ISSN 0004 - 5314
- 4 - Dossier de l'audiovisuel. suite de : (Problèmes audiovisuels), 1985, trimestriel,
- 5 - Gazette des Archives, 1933, ISSN 0016 - 5522

- 6 - IFLA Journal, 1986, trimestriel
- 7 - International Library Review, 1969, trimestrial,
ISSN 0020 - 7837
- 8 - Library acquisitions Practice and theory, 1977, trimestriel.
ISSN 0364 - 6408
- 9 - Libri, 1950, trimestriel, ISSN 0024 - 2667
- 10 - Library trends, ISSN 0024 - 2594
- 11 - Notes africaines, ISSN 0029 - 3954

Remarque : Le plupart des périodiques sont étrangers à l'Afrique. La seule qui soit africaine est incomplète. Le CD-ROM indique que sa périodicité est inconnue, date de publication inconnue, état de collection inconnu. Notes Africaines.

A cette recherche manuelle s'ajoute la recherche automatisée.

B₂ - Bibliographie automatisée

Toute interrogation d'une base de données requiert de l'utilisateur une démarche scientifique, c'est-à-dire une maîtrise du domaine du sujet pour gagner du temps car le prix payé est fonction du temps passé. Pour cela, il faut décomposer le sujet et en tirer les mots-clés afin de poser correctement et efficacement l'équation de recherche. Par des recherches manuelles, on peut dégager des descripteurs susceptibles d'être retenus. Pour confirmer leur pertinence, on consulte le guide ou le thesaurus de la base s'il existe. S'il n'y a rien sous forme papier, on consulte en ligne les index auteurs, index domaines, index types de documents, index sources, index codes, index titres de périodiques, etc...

- Choix de la base

Pour choisir notre base, nous avons été amené à consulter le Répertoire des Banques de données professionnelles, 11^e éd. de 1989. ISBN 2 - 9010 46-23-1.

Ce répertoire est fait par l'Association Française des Documentalistes et des Bibliothécaires spécialisés (ADBS) et par l'Association Nationale de la Recherche technique (ANRT).

Il présente quatre index :

- Index alphabétique des banques de données
- Index des banques de données par sujet
- Index par producteur
- Index par serveur

Nous avons consulté l'index des banques de données par sujet. A partir du sujet "Science de l'information", nous avons constaté l'existence d'une quarantaine de bases de données dont PASCAL. Nous avons retenu la base PASCAL pour l'avoir étudié au cours de l'année et dans nos travaux dirigés. Il nous est plus familier et nous savons à peu près les domaines qu'il couvre.

Les données de PASCAL sont fournies par un ensemble de bases : PASCAL Science de l'information, PASCAL Métaux, PASCAL Energie, PASCAL AGROLINE.

Ces bases font l'analyse des articles de périodiques français et étrangers ainsi que de rapports scientifiques, thèses, compte-rendus, congrès.

A partir de 1987, les langues d'interrogation sont le Français, l'Anglais et l'Espagnol. Mais elle a débuté en 1973 et compte 6 500 000 références avec une augmentation de 43 000 références par an. Sa mise à jour est mensuelle.

Elle publie un bulletin signalétique dans chaque domaine.

Dans le domaine "Science de l'information" on a :

Organismes et sources documentaires, Analyses, Stockage et Recherche de l'information, technique de production,

Reproduction et diffusion de l'information, Bibliothèques, Documentation, Bases de données, Editions.
 Elle donne des références bibliographiques sur les articles de périodiques, les thèses, les rapports,
 Le domaine "Science de l'information" a 42000 références et augmente de 3200 en moyenne par an.
 Commencé depuis 1973, sa mise à jour est mensuelle et sa publication est PASCAL 205.

- Stratégie de la recherche

Pour interroger PASCAL, Science de l'information, nous avons retenu le descripteur AFRIQUE que nous avons limité à l'Afrique francophone. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il existe des réseaux, des serveurs, des bases de données, pour étudier la question y a-t-il eu des congrès et séminaires, des articles de périodiques et des livres ?

L'équation d'interrogation se présente alors comme suit :

- 1 . . . LIM SCIENCE INFORMATION/FG
- 2 AFRIQUE/DE
- 3 AFRIQUE 1 AV. FRANCOPHONE
- 4 2 ET RESEAU ?
- 5 2 ET CONGRES ?
- 6 2 ET SERVEUR ?
- 7 2 ET (BASE ? DONNEE ? OU BANQUE ? DONNEE) ?
- 8 3 OU 4 OU 5 OU 6 OU 7
- 9 2 ET (REVUE ? OU PERIODIQUE ?)
- 10 8 OU 9
- 11 2 ET LIVRE
- 12 10 OU 11

- Résultat

A la question 4, nous avons obtenu 8 réponses.
 A la question 5 nous avons obtenu 13 réponses. Il y a eu des séminaires et des journées d'études pour chercher des solutions aux problèmes de l'information documentaire en Afrique.

A la question 6 nous avons eu 0 comme réponse. Il n'existe aucun serveur. Aucune interrogation n'est possible à partir de l'Afrique, ni entre Africains eux-mêmes.

A la question 7, nous avons eu 1 réponse. S'il n'y a pas de bases de données, rien n'est possible. Des articles de périodiques se sont énormément penchés sur le problème de l'information documentaire en Afrique.

Au total, nous avons eu 53 réponses dont une quarantaine sont pertinentes car il y a eu des réponses concernant l'Afrique anglophone plus que l'Afrique francophone.

Le résultat obtenu paraît assez satisfaisant.

CONCLUSION

Cette recherche bibliographique peut être approfondie et améliorée de façon à mettre en relief toutes les forces et les faiblesses de l'information documentaire en Afrique.

L'idée générale est que les Etats sont en retard. Nous allons donc faire un commentaire sur les résultats actuels, quitte à poursuivre plus tard les travaux afin d'améliorer les résultats.

II - SYNTHESE

INTRODUCTION

Aujourd'hui, le développement des pays du Tiers-monde est un problème qui ne trouve pas de solution satisfaisante. C'est ainsi que les pays d'Afrique noire au Sud du Sahara, d'expression française, depuis 30 ans d'indépendance politique (1960-1990), ont du mal à acquérir leur indépendance économique.

La plupart des méthodes utilisées par les dirigeants ont des difficultés pour connaître le succès. Quelles en sont les causes ? Elles sont très nombreuses et ne feront pas l'objet de notre étude, mais nous en citons quelques unes.

1 - Les pays en voie de développement ont pendant longtemps fait appel à des capitaux étrangers. Ils ont obtenu des subventions et des emprunts sous le couvert de nombreux plans qui ont échoué pour la plupart.

2 - Presque tous les pays d'Afrique noire ont fait des réformes administratives et politiques essentiellement pour affirmer leur identité africaine.

3 - Enfin un troisième aspect est la définition des priorités d'Etat qui sont d'autant plus variables que leur réalisation s'arrête à mi-chemin. Ce qui se retrouve partout, c'est l'agriculture et l'enseignement pour des raisons multiples.

Dans les trois cas mis en relief, une volonté ferme de consommation de l'information documentaire fait cruellement défaut et cette situation est lourde de conséquences.

Nous pensons qu'il faut réserver à l'information documentaire une bonne place dans les décisions qui contribuent à l'administration et à la gestion de ces différentes nations.

Nous n'avons pas la prétention de démontrer dans notre travail comment l'information documentaire peut contribuer au développement des pays industrialisés. Nous voudrions tout simplement proposer aux pays sous-développés d'Afrique, en quête de méthodes efficaces, de prendre davantage conscience de cette réalité qui ne leur paraît pas assez contrainte ni assez utile.

Notre démarche consistera dans un premier temps à montrer que les besoins en information documentaire sont nombreux alors que son organisation est négligée. Nous terminerons par la proposition de création de bases de données où la coopération bilatérale et multilatérale aura un rôle primordial à jouer.

A - Esquisse d'un projet documentaire pour le développement de l'Afrique noire francophone

Notre étude n'embrasse pas toute l'Afrique. Elle se limite à l'Afrique noire francophone au sud du SAHARA. Il ne s'agit pas d'une discrimination mais d'une démarche qui permettra de cerner plus efficacement les problèmes qui se ressemblent à partir des indépendances de 1960. L'Afrique du Nord est francophone, mais ses réalités ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, elle ne se trouve pas au même point de départ en la matière. Quant à l'Afrique du Sud, elle est plutôt anglophone comme certains pays de l'Afrique Noire. L'usage de la langue française commune permettra de résoudre plus facilement certains problèmes communs. La coopération entre anglophones et francophones favorisera les unions des peuples. Mais les éléments de base que nous retenons sont la langue commune et le passé commun des treize états francophones :

Très souvent on a tendance à croire qu'il n'existe pas d'information documentaire en Afrique, ou qu'on en fait pas cas. En réalité, il y a une velléité d'information documentaire qui, faute d'organisation rationnelle, ne prend

pas forme. Ainsi, les besoins en information documentaire quoique nombreux sont diffus et s'avèrent insaisissables aux africains.

A1 - Inorganisation de l'information documentaire en Afrique Noire francophone

Au lendemain des indépendances, les Africains ont donné priorité aux problèmes politiques qui, quelques années après, ont fait penser aux problèmes économiques. Des études approfondies à l'aide de l'information n'ont pas été faites. Par voie de conséquence, il n'existe presque pas de politique nationale affirmée d'information documentaire qui est perçue comme peu nécessaire et improductive. Ainsi les unités documentaires héritées de la colonisation se retrouvent dans un état d'abandon. Les vestiges en sont les bibliothèques nationales qui ne produisent presque pas de bibliographies nationales. Divers empêchements sont évoqués. A l'instar des bibliothèques nationales, les centres de documentations ne sont pas développés. Ainsi, l'IFAN, institut français de l'Afrique noire, devenu en 1960, Institut fondamental de l'Afrique noire, a été abandonné à la seule république du Sénégal où il est implanté alors qu'il avait une vocation internationale. Après les indépendances, les Etats africains ont créé des bibliothèques universitaires pour favoriser les recherches scientifiques. Mais il ressort de la bibliographie retrouvée que ces différentes bibliothèques universitaires ne sont pas encore à la hauteur de leur tâche. Les nouveaux centres de documentation à vocation nationale et internationale comme le RESADOC (Réseau Sahélien de documentation et d'information scientifique et technique) ne sont pas encore interrogeables en ligne.

Par ailleurs, la fabrication et la commercialisation de l'imprimé ne semble pas préoccuper les dirigeants. Ainsi, les imprimeries africaines sont de petite taille et les librairies qui ne font pas de la papeterie sont vouées à l'asphyxie.

A cela s'ajoute la difficile situation des unités documentaires qui existent : bibliothèques, dépôts d'archives et centres de documentation. Il a été évoqué le problème du personnel formé, l'introduction des nouvelles technologies à l'exemple de l'Occident. Le manque de locaux appropriés et fonctionnels entrave la coordination des prestations. Beaucoup de pays de l'Afrique francophone n'ont pas encore de Dépôt d'Archives Nationales. A l'exception de quelques exemples, les bibliothèques de lecture publique n'existent pas, elles sont suppléées par les centres culturels français.

Dans les séminaires et colloques, on parle souvent de la médiocrité de l'équipement tout en constatant l'envahissement des micro-ordinateurs sans études approfondies. Quant aux collections, les problèmes de leur conservation et durée de vie ne se posent pas encore. Elles sont plus ou moins jeunes. Et pourtant ce problème est réel : poussière, chaleur, rongeurs, insectes, vol et dégradation, etc... Ce qui retient davantage l'attention, ce sont le repérage, le traitement et la diffusion des documents. Beaucoup de centres sont en retard sur le traitement de leur fonds. La diffusion s'en trouve affectée dans tous les sens. Un autre problème moins inquiétant est évoqué. Le métier de l'information documentaire n'a pas encore de prestige au même titre que les autres, ce qui attire peu de candidats.

Pour résumer la situation des unités documentaires, nous citons les "caractéristiques pérennes des infrastructures nationales d'information" d'un article de Michel MENDOU ¹

Le tissu institutionnel se compose d'établissements ou services spécialisés, sans lien réel entre eux, chacun étant chargé d'assurer les différentes fonctions d'information telles que le traitement des archives, de la documentation, de la littérature générale, des données statistiques, des documents administratifs, la reproduction, la diffusion, le traitement informatique, les communications, etc...

1 - MENDOU M. L'information, troisième œil de développement. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 22.

Le rassemblement de plusieurs de ces fonctions dans une même unité, par exemple statistique et documentation, aboutit en général à ce que l'une d'elles soit sacrifiée.

Pour les services d'archives, bibliothèques et documentation, on trouvera dans chaque pays :

- éventuellement une bibliothèque nationale, des archives nationales et un centre national de documentation multisectoriel, des centres nationaux de documentation spécialisés, le plus souvent en agriculture;
- presque toujours des centres nationaux ou substituts plus ou moins développés, désignés comme points focaux dans leur pays de systèmes régionaux ou internationaux d'information, sans qu'il y ait nécessairement un recouvrement approprié entre les attributions nationales et les responsabilités internationales, ni un mécanisme de coopération au plan national permettant de réduire effectivement de telles différences;
- presque toujours une bibliothèque universitaire avec des bibliothèques de département plus ou moins constituées ;
- le plus souvent, une cinquantaine d'unités de documentation spécialisées rattachées normalement aux échelons supérieurs des structures administratives centrales et aux établissements de recherche et de formation, très rarement aux services locaux et aux collectivités locales, et parfois aux organismes parapublics et privés ;
- plusieurs unités de documentation et bibliothèques rattachées à des centres culturels étrangers ou des représentations d'organisations internationales ;
- très rarement des centres de préarchivage ;
- l'utilisation de l'informatique, longtemps limitée par la capacité et les conditions d'accès à des services centraux

dotés d'ordinateurs de grande portée tend à se généraliser avec la banalisation de la micro-informatique ;

- une forte concentration des ressources dans les capitales et éventuellement les principales villes, laissant dépourvues les communautés d'utilisateurs potentiels dans le reste du pays".

Tel est dans les grandes lignes, le visage de l'information documentaire dans les pays africains franco-phones. Cette situation ne doit plus durer si l'on sait que dans d'autres pays, les progrès sont immenses. La stratégie consistera à prendre conscience des besoins afin de leur trouver des solutions.

A2 - Les besoins des Africains en information documentaire

Compte tenu de l'ampleur du sujet et de sa complexité, nous le découpons arbitrairement en trois catégories à partir desquelles on pourra dégager à loisir des sous-ensembles :

- L'information documentaire est nécessaire pour le relèvement du niveau intellectuel de la population
- Elle est indispensable pour améliorer la qualité des prestations des services rendus à tous les niveaux.
- L'information documentaire contribue à l'épanouissement social.

A2-1 - Relèvement progressif du niveau intellectuel

Aucun pays ne peut se développer si sa population s'enfonce dans l'ignorance. Or, en Afrique, l'illétrisme, la formation continue et la recherche sont des domaines moteurs où le manque de documentation donne matière à réflexion.

En effet, les statistiques scolaires des pays d'Afrique démontrent encore beaucoup de déperditions.

A ce phénomène s'ajoute la baisse de niveau dans les écoles. La question qui se pose est de savoir ce qu'administrativement on fait de tous ces jeunes qui ont abandonné prématurément l'école. Devenus chômeurs sans aucune qualification professionnelle, ils n'ont plus les moyens de s'instruire par eux-mêmes pour maintenir leur tout petit niveau, ni d'acquérir une culture générale épanouissante. A la limite certains d'entre eux redeviennent analphabètes. Les bibliothèques installées dans les villages et quartiers des villes prolongent valablement l'école. C'est ce qui se fait dans les pays développés. Si en Afrique l'indifférence de certains Etats vis à vis de la lecture publique persiste, c'est l'Etat qui continuera à gaspiller de l'argent investi dans l'enseignement à différents niveaux. On continuera à croire que l'enseignement est un secteur improductif qui ne rapporte pas grand'chose.

Les pays développés pensent le contraire et leur développement s'en trouve renforcé surtout lorsque la formation continue des travailleurs est de plus en plus organisée. Cette formation continue des travailleurs est de plus en plus exigée avec l'apparition des nouvelles technologies. Un travailleur qui ne se recycle pas, se sclérose et se trouve déphasé. A la limite il perd son emploi. Le manque de centres de documentation dans les services et entreprises en Afrique freine l'effort des autodidactes. Le stage des travailleurs doit être considéré, encouragé dans un souci de l'intérêt général. Nous pensons que les entreprises à vocations semblables peuvent se regrouper pour créer des écoles de perfectionnement dont le centre de documentation peut jouer un rôle important.

La recherche scientifique

De nos jours, tous les pays développés ont pris toutes les dispositions pour organiser la recherche scientifique dans beaucoup de domaines. En Afrique, il existe des services de recherches scientifiques qui ne sont pas encouragés : il n'existe pas de laboratoires, pas de personnels compétents, pas de matériels adaptés, le budget consacré est maigre.

Il s'agit là d'une situation à redresser pour le développement de l'enseignement dans les universités. Les bibliothèques universitaires et les centres de documentation spécialisés devraient disposer de ressources nécessaires pour jouer pleinement leur rôle, car les professeurs en ont besoin pour bâtir ou réactualiser leurs enseignements. Ils en ont également besoin pour faire des publications qui sont les résultats de leurs expériences et réflexions dans les divers domaines de la science.

Il est indéniable que la qualité des thèses et des mémoires dépend en grande partie de la possibilité qu'ont les étudiants d'avoir de la documentation sur leur sujet. Or, les documents se trouvent souvent à l'étranger et posent d'énormes problèmes d'accès aux chercheurs utilisateurs.

Les entreprises ont besoin de recherches pour évoluer. C'est pourquoi il leur arrive souvent de faire appel à tel ou tel spécialiste pour les aider à résoudre un problème donné. Il y a ici, un grand sujet de réflexion que chaque pays d'Afrique doit approfondir. C'est pourquoi nous souhaitons que des dispositions documentaires soient prises pour donner à la jeunesse le goût de la Science ; ce goût rejaillira dans la production industrielle qui contribuera au développement.

Il n'est pas possible ici d'aborder un à un tous les aspects et les retombés de l'enseignement en Afrique. On parle souvent de son inadaptation aux réalités africaines parce qu'il est trop conforme dans ses méthodes à celui de l'Europe. Tout le domaine agricole est souvent déclaré prioritaire, mais l'information indispensable pour mener à bien ses études manque.

Il y a des exemples à prendre dans d'autres pays voisins ou dans d'autres pays du Tiers-Monde surtout lorsqu'il y a des réussites dans tel ou tel domaine.

Nous pensons que c'est une organisation qui partage la documentation qui donnera des résultats positifs.

Pour mieux définir les besoins en information, BOUSSO et TOMPSON¹ proposent de faire des enquêtes. Ces enquêtes devraient porter sur tous les aspects du développement de l'information en général et de l'information pour le développement en particulier : sur les besoins des différentes catégories de citoyens engagées dans la construction nationale ; sur les besoins en matière de main-d'oeuvre, de formation et de base permanente, sur les besoins dans les domaines des technologies modernes de traitement et de diffusion de l'information, sur la part actuelle de l'information pour le développement dans la répartition des ressources disponibles dans le pays, ressources nationales, bilatérale, multilatérale, régionale et internationale, sur les différents freins au développement anciens et nouveaux, ceux inhérents au pays et provenant de l'extérieur. Elles devraient également concerner tous les besoins, quel que soit le type de structure qui gère, traite et fournit l'information et refléter la volonté nationale des pays concernés ; être menées par une équipe intersectorielle choisie selon des critères précis : expériences nationale et internationale, connaissance approfondie des domaines, non implication personnelle dans les industries d'information...

A2-2 - L'information documentaire est nécessaire pour améliorer la qualité des prestations et services

Lorsqu'on parle de service, c'est le secteur public qui est le plus souvent désigné. Mais il y a des services rendus aussi dans le secteur privé et dans les professions libérales. Nous nous limitons ici à quelques exemples du vaste domaine du secteur public, surtout en ce qui concerne la politique et l'administration.

¹ BOUSSO, TOMPSON. L'information pour le développement en Afrique : problématique. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 16

Les décisions politiques

La grande majorité des Africains s'imaginent qu'on n'a pas besoin de documentation pour faire la politique et que les informations de la presse suffisent pour résoudre cette question. Pour essayer de comprendre le rôle de la documentation en matière politique (ce qui est évident en Europe) nous allons considérer la division classique de la politique intérieure et la politique extérieure. S'agissant de la politique extérieure, tous les Etats de l'Afrique francophone entretiennent des relations avec l'organisation des Nations-Unies (ONU) et ses institutions spécialisées. Ils appartiennent à des organisations de l'Unité Africaine, la CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique Occidentale, les ACP-CEE : Communauté Economique Européenne et l'Afrique, Caraïbe et Pacifique, etc... Comment dialoguer avec les différentes organisations, comment un Etat peut-il occuper la position d'interlocuteur valable vis à vis du monde extérieur s'il ne possède pas lui-même de la documentation consultable au moment opportun, sur les accords internationaux, les conférences, les chartes, les décisions et les résolutions et les recommandations ?

On demande souvent à un chef d'Etat ou à un ministre ou à toute autre autorité de faire le point sur une situation politique ou économique. On confie à un haut fonctionnaire une mission, un discours, une position d'Etat, etc..

Il faut pour tout cela des informations précises, bien organisées si l'on veut se retrouver dans tout cet arsenal réglementaire international. Les pays industrialisés sont organisés dans ce sens. En Afrique noire, actuellement, seuls les ministères des affaires étrangères disposent de quelques documentations sur l'actualité politique pour leur travail. Cette documentation est inaccessible au grand public alors que dans tous les concours, tous les candidats doivent faire preuve de leur culture générale.

Par ailleurs, tous les états de l'Afrique se réclament de la démocratie. Il y a des Etats qui ont plusieurs

partis politiques, d'autres un seul. Quel que soit le cas, tout parti politique, toute organisation syndicale, doit disposer d'archives pour mettre les grandes lignes de ses idéologies, orientations et revendications à la portée de ses adhérents. Les parlements africains doivent, par leurs lois, contribuer au bonheur de leur peuple. Pour organiser des élections, pour entériner des traités internationaux, pour voter des lois nationales, le parlement a besoin de références solides à moins de vouloir agir dans un tâtonnement hasardeux. Or la plupart des parlements africains n'ont presque pas de service de documentation bien organisé. Cette situation est préjudiciable à tous et à chacun. Elle mérite qu'on y réfléchisse pour dégager ce qu'il est possible de faire rapidement pour que la documentation puisse contribuer à éclairer les grandes décisions.

L'administration

Malgré le progrès de l'enseignement, l'Afrique n'a pas encore perdu sa culture orale au profit de l'écrit. Certains africains émettent le vœu de récupérer ou tout au moins échanger les documents sonores des années de l'indépendance. La bonne preuve qu'on voudrait réparer cette erreur de non archivage c'est de développer maintenant pour l'avenir les archives sonores. L'effort en la matière est très faible. En effet, les archives sonores sont régulièrement produites dans les services de radiodiffusion et de télévision. Mais leur classement et organisation les rendent difficilement accessibles et exploitables. Actuellement leur conservation n'inquiète personne et pourtant ces archives sont fragiles et ont besoin de soins.

Nous ne saurions mettre l'accent sur tous les besoins spécifiques des administrations africaines. Mais l'on peut remarquer que le juge africain par exemple, tiraillé entre la coutume et le Droit positif au sujet de l'application d'une loi, doit se référer à l'exposé des motifs et aux travaux préparatoires pour déterminer l'intention du législateur.

Or dans la plupart des pays africains, la jurisprudence des tribunaux est introuvable. De ce fait, elle n'est pas commentée par la doctrine. Le progrès de la justice manque ainsi d'aiguillon. La jurisprudence française est abondamment exploitée par les professeurs, les étudiants, les professionnels des tribunaux, l'administration et le secteur privé, et cela parce que les dispositions sont prises pour qu'on la retrouve au besoin.

Nous pensons que chaque Etat africain doit faire un effort pour rassembler sa jurisprudence. Ce sera là un projet intéressant car la transparence juridique de chaque pays peut donner confiance aux investisseurs étrangers qui observent de loin.

On peut évoquer beaucoup d'autres secteurs de l'administration. Les décisions administratives ont besoin de documentation. En effet, les autorités administratives qui ont le pouvoir de décision ont la facilité de consulter des compétences. Ce procédé est plus ou moins imité en Afrique, mais sa faiblesse se trouve au niveau de l'avis des consultés qui, manquant de renseignements documentaires, se retranchent derrière leur pouvoir discrétionnaire. Cette attitude est de nature à induire en erreur les décideurs. N'est-ce pas là une atteinte au développement ?

A2-3 - L'information documentaire contribue à l'épanouissement social

Dans un souci de clarté, il convient de distinguer les unités de production et les organisations à but non lucratif.

Les unités de production sont les entreprises qui naissent, évoluent et meurent. Les conditions de création d'entreprise sont définies dans le Droit commercial. Qu'il s'agisse de société anonyme (SA), de société à responsabilité limitée (SARL) ou de société en commandite, il faut

présenter un dossier qui comporte un certain nombre de renseignements de base. Déjà à ce niveau, on peut envisager des services ou des associations qui encourageraient les initiatives privées en mettant à leur disposition toute la documentation scientifique, juridique et économique-administrative qui s'impose. Si l'on sait comment la création d'entreprise viable est difficile en Afrique, on comprendrait le bien fondé de cette proposition.

Les problèmes de liquidation des biens et de la faillite sont subordonnées à la documentation. Les jeunes sociétés africaines n'ont aucun intérêt à tomber en faillite à un moment où leur évolution contribue au développement national. En effet, lorsqu'une entreprise veut éviter une telle situation, il lui faut adopter une stratégie de production par l'analyse des valeurs. Elle doit étudier son produit dans tous ses détails, se demander comment l'utilisateur veut voir le produit, son utilité, sa consommation, comment le produire dans les bonnes conditions. Elle doit se poser la question de savoir si le produit est déjà fabriqué ailleurs, où et comment ? Ses moyens sont-ils efficaces et efficaces ?

Si maintenant elle veut innover, il lui faut pratiquer la veille technologique. Aucune entreprise ne peut éviter les règles du Marketing si elle veut jouer le jeu de la compétitivité et de la concurrence.

Malheureusement, les entreprises de production sont en nombre infime et n'existent presque pas en Afrique. ! Celles qui existent dans le domaine de l'importation et de la vente se préoccupent peu d'avoir un service de documentation. Elles donnent très peu d'informations sur elles-mêmes. Une telle attitude ne leur permet pas de se développer d'une part et ne permet pas à leurs partenaires étrangers de les connaître. Dans ces conditions, il y a forcément réticence de la part des investisseurs étrangers.

Les Associations

La question est souvent posée en Afrique de savoir si on peut attribuer un rôle bénéfique à l'information documentaire au sein des associations à but non lucratif. L'esprit grégaire inné chez l'homme le pousse à se retrouver en associations, clubs, syndicats, ordres, groupes folkloriques si fréquents en Afrique.

Ces divers rassemblements ne vont pas toujours sans difficulté, mésentente, abus de confiance, divergence de points de vue. On doit remarquer que cela n'est pas spécifique à l'Afrique, mais lorsque des illétrés très nombreux doivent collaborer avec ceux qui savent lire et écrire, il n'est pas toujours facile de se comprendre. C'est pourquoi une bonne comptabilité, la clarté dans la chronologie des correspondances, la bonne tenue des Archives et des bibliothèques des Associations servent de références solides. La cohésion et l'union, mot d'ordre cher aux dirigeants africains en dépendent, car l'épanouissement des membres des associations rejaillit dans la nation.

Nous pensons qu'il faut encourager la création des centres de documentation et des bibliothèques des associations, de façon à aider les gens à s'épanouir là où ils se rassemblent.

Les Ménages

Les Africains abandonnent de plus en plus la grande famille ancestrale pour adopter les familles nucléaires occidentales. Cette famille réduite aux parents avec ou sans enfants, constitue le noyau de la cellule du développement. L'information à domicile par le biais de la bibliothèque familiale apprend à tout le monde à avoir de l'ordre et de la méthode, qualités indispensables en groupe et au travail. L'enfant africain sera initié très tôt au goût du livre, ce qui lui rendra service plus tard. On ne doit pas oublier que les familles occidentales ont leurs bibliothèques familiales. Si chaque Etat encourageait

la création de bibliothèques familiales, les demandes de livres pour enfants feraient développer les éditions, les imprimeries et les librairies et la création de bibliothèques pour enfants. L'introduction des média jusque dans les plus petits hameaux est source de dépenses, mais d'épanouissement du grand public.

A la lumière de ces quelques analyses et suggestions, on peut dire que le problème de l'Afrique francophone en documentation n'est pas mince. Il appartient aux dirigeants de l'intégrer dans leur stratégie de développement pour en recueillir les fruits.

Malgré les efforts, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, dans cette seconde partie, nous voudrions faire quelques suggestions réalisables à l'aide de la coopération bilatérale et multilatérale.

8 - Coopération comme instrument indispensable
pour la mise en place d'une politique de
documentation en Afrique

On constate généralement que la plupart des projets en information documentaire en Afrique francophone ont malheureusement échoué. Il faut tout de même trouver une solution.

Etant donné la faiblesse des moyens financiers dont disposent les Etats africains, nous pensons qu'il faut mettre sur pied un système qui soit en mesure de prendre en compte tous les efforts, des plus grands aux plus petits, faits pour créer des unités documentaires. La coordination est une condition nécessaire pour éviter la dispersion des forces.

Dans cet ordre d'idées, nous proposons la création d'une Base de données Centrale qui peut être envisagée soit sur le plan national, soit sur le plan international. Il sera fait appel à la volonté ferme des Etats africains eux-mêmes, à l'aide des Etats étrangers et des organismes internationaux pour encourager la réussite et le développement de ces projets pour permettre à l'Afrique d'entrer dans le concert des nations informées.

81 - Base de données centrale

L'interrogation d'une base de données permet son ouverture sur l'extérieur. Or dans le contexte actuel, les Etats africains ne sont pas en mesure d'interroger les bases établies en Afrique ou à l'extérieur de l'Afrique pour l'Afrique.

Si l'on envisageait la création d'une base de données regroupant tous les Etats de l'Afrique noire francophone, on gagnerait en personnel et en matériel. Toutes les références seront regroupées, la coopération entre les Etats en ce qui concerne les problèmes de collecte, de traitement et de la diffusion de l'information documentaire, pourrait

être renforcée en théorie.

A l'analyse, nous constatons que les jeunes Etats africains éprouvent de grandes difficultés dans la collaboration internationale à bien des égards. A titre d'exemple, l'O. U. A., Organisation pour l'Unité Africaine, a du mal à trouver des solutions aux problèmes africains et pourtant il s'agit dans ce domaine, des problèmes politiques et économiques qui préoccupent chacun des Etats. Dans les organisations régionales comme la C E D E A O, communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui est un vaste marché qui regroupe seize Etats africains en vue de la réussite économique, les problèmes ne sont pas minces, l'unanimité se fait difficilement. Or dans le domaine de l'information documentaire, il n'existe pas, nous l'avons dit plus haut, de politique nationale dans ce sens. Il y a d'autres priorités. En conséquence, un projet de base de données qui regrouperait les treize Etats de l'Afrique noire francophone, risque de ne pas aboutir.

Dans les pays industrialisés, un serveur, grand ou petit peut diffuser les références de plusieurs bases à la fois. On pourrait envisager cette solution lorsque chaque Etat sera bien organisé chez lui. Il serait intéressant d'approfondir les recherches pour donner des détails sur l'installation d'un serveur en Afrique, mais cela n'est pas possible dans le cadre de cette note de synthèse. On peut envisager la création d'une base de données centrale nationale.

Il est indéniable qu'en Afrique, il existe certaines bases comme le RESADOC et le PADIS. Le RESADOC, (Réseau sahélien d'information scientifique et technique) est l'un des principaux programmes de l'Institut du SAHEL et peut être l'un des plus importants de l'Afrique de l'Ouest. Il concerne les 9 pays du SAHEL et est alimenté par une trentaine de centres ou d'unités documentaires. Il accueille des stagiaires de l'Ecole des bibliothécaires de DAKAR (EBAD) car il possède une base de 11300 références stockées en mémoire d'ordinateur.

Le mérite du RESADOC est indéniable, mais aucun des pays participants ne peut l'interroger de chez lui.

Le système panafricain de documentation et d'information pour le développement économique et social (PADIS) est créé en 1980 en vue de collecter des informations pertinentes pour la gestion de planification, l'évaluation et le financement des programmes de développement en Afrique. Il est basé sur des sous systèmes : PADIS-DEV pour l'économique et le social, PADIS-COM pour les bases de données bibliographiques. Le PADIS a mis en oeuvre ses programmes avec la volonté de partager les responsabilités entre les sous-régions : WADIS pour l'Afrique de l'Ouest, SADIS pour l'Afrique australe, EADIS pour l'Afrique orientale, CADIS pour l'Afrique centrale, etc.. Ainsi conçu, PADIS espère atteindre un double objectif : fournir une assistance aux Etats membres pour renforcer leur capacité en matière de gestion de l'information. Il veut mettre en place un système d'information pour faciliter l'accès aux informations pertinentes ainsi qu'à des informations disponibles en dehors de l'Afrique concernant spécialement la science et la technique.

Malheureusement, comme le RESADOC, les Etats africains ne peuvent pas interroger PADIS à partir de chez eux. Une base nationale centrale pourrait faciliter l'accès à ces références.

Hors de l'Afrique, il a été implanté des bases dans l'intérêt de l'Afrique. En effet, en 1986, la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement ayant en commun l'usage du français a créé la B I E F (Banque d'inventaire des informations bibliographiques des Etats francophones) qui a son siège au CANADA. Elle se donne pour tâche de recueillir et de centraliser toutes les données bibliographiques des pays d'Afrique francophone et de les leur restituer sur demande, sous toutes formes : photocopies, microfiches, disques compacts, etc... Les pays africains n'ont pas la possibilité d'interroger la BIEF de chez eux. Seule la correspondance peut résoudre

les problèmes de toutes les recherches. Cette situation ne va pas sans difficulté. C'est pourquoi la BIEF a envisagé la création de centres serveurs dans une dizaine de pays d'Afrique comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Tunisie¹, etc...

Par ailleurs, en 1983, il a été créé dans le cadre de la deuxième convention de Lomé, entre les pays de la Communauté européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), le CTA (centre de techniques agricoles). Le CTA a pour mission de faciliter l'accès des pays ACP à l'information scientifique et technique dans le domaine agricole. Son but est d'assurer l'échange et la diffusion des résultats des recherches et d'expériences de développement, l'adaptation des informations aux utilisateurs et la formation des responsables de transfert de l'information.

Les pays ACP peuvent obtenir du CTA basé aux PAYS BAS, des disques CD-ROM, mais ils ne peuvent pas l'interroger en ligne.

A la lumière de ces quelques exemples pris parmi beaucoup d'autres comme AGRIS, DELPHES-Afrique, IBISCUS, etc, nous pensons que si chaque Etat disposait d'un moyen d'interrogation, l'accès aux informations dans tous les domaines serait plus facile et rendrait énormément service.

La question se pose de savoir comment la base centrale sera alimentée. Elle centralisera les références de toutes les bases installées dans chaque pays quelle que soit leur vocation : internationale, nationale ou sectorielle. Toutes les bases à vocation internationale peuvent être interrogées à partir de la base centrale de leur pays d'implantation. Les bases à vocation nationale se multiplieront progressivement selon les besoins. Relevant de l'Etat, elles traiteront des grands domaines. A partir des bases nationales, on pourra créer des bases sectorielles. Certaines de ces bases sectorielles seront laissées à l'initiative privée. Les entreprises, les associations seront encouragées dans la création de bases sectorielles selon leur vocation respective et selon leurs besoins.

Cette organisation ne peut réussir si les différents partenaires n'appliquaient pas des normes communes compatibles avec les normes internationales. Tous les problèmes de normalisation seront confiés à la base centrale qui veillera à son application dans les unités documentaires. Le but d'une telle idée de projet est de renforcer la création et le développement des unités documentaires dans chaque pays afin de faciliter progressivement l'accès à l'information. Les bases fourniront des informations papiers qui mettront en évidence la situation de toutes les unités documentaires. L'esprit de compétitivité sera créé à partir du moment où des publications comme des annuaires, des répertoires, des rapports et des articles, permettront à chaque unité documentaire de se positionner par rapport aux autres partenaires.

La base centrale sera une ouverture sur l'extérieur. Chaque Etat pourra fournir des informations aux autres pays, dans tous les domaines. Les chercheurs peuvent faire des comparaisons en ce qui concerne des domaines semblables, etc... C'est là une grande voie pour la coopération et la collaboration entre les divers Etats. Pour diffuser l'ensemble des informations de tous les pays à la fois, il suffira d'envisager l'installation d'un gros serveur. Il faut pour cela, que chaque Etat soit bien organisé chez lui. Ainsi des informations sur l'élevage des boeufs dans tous les treize Etats d'Afrique francophone seront obtenues à partir d'une seule interrogation. A partir de ce moment, les échanges d'expériences seront étudiées avec plus de crédibilité. Le problème des catalogues collectifs des thèses, des mémoires, des périodiques que l'on tente de réaliser difficilement en ce moment, trouvera des débuts de solution avec les nouvelles technologies informatiques.

Le terrain est encore vierge pour réaliser facilement de telles expériences. Il faut agir vite avant que ce soit trop tard. Les avantages seront très nombreux si chaque Etat veut bien y mettre de la bonne volonté dans une discipline partagée.

Pour mener à bien une telle organisation, il faut du personnel formé et compétent. Dans ce sens, nous proposons la création progressive d'écoles de formation en information documentaire. Chaque Etat formera ou fera former son personnel en nombre suffisant. La formation du personnel scientifique se fera au niveau régional, une école pour d'Afrique de l'Ouest, et une école pour l'Afrique de l'Est. Pour l'Afrique de l'Ouest, le second cycle de l'Ecole de Dakar sera renforcé et développé.

Le projet de création des écoles détaillera les programmes mais suggérons que pour le personnel technique, la formation se fasse au niveau du baccalauréat pendant deux ou trois ans et que le diplôme de sortie soit équivalent au DEUG en Science de l'information. Après une présélection de culture générale, les candidats seront initiés à la bibliographie, à la description et à l'informatique pendant deux ou trois mois. La sélection finale portera sur ces épreuves. Il s'agit de former ceux qui sont intéressés par la profession. Etant donné l'importance des documents en anglais, des méthodes d'interrogation internationales et du voisinage des Anglophones, on veillera à l'importance de l'anglais au programme.

B2 - Interventions d'Etats et d'Organismes

Au lendemain des indépendances, les pays africains ont accédé à la souveraineté internationale. Le principe de non ingérence a fait place à la coopération bi ou multi-latérale. L'un des principes de la coopération est qu'elle n'intervient que sur demande subordonnée à la présentation de plans nationaux et de projets de réalisation.

De nombreux efforts ont été faits dans ce sens. Le CRDI¹ (Centre de recherche pour le développement international en Afrique) est un organisme canadien dont les principaux domaines d'activité sont :

1 La stratégie d'information du CRDI en Afrique. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 115.

- obtention et communication de l'information par et pour les Africains
- réaction aux besoins et aux comportements des utilisateurs
- mise en place d'infrastructures nationales
- partage des ressources dans toute la région
- perfectionnement des agents d'information
- financement et "durabilité" des services et systèmes

Le CRDI a déjà réalisé et continue de réaliser beaucoup de projets en Afrique. Il peut contribuer à l'installation des bases de données nationales centrales. D'autres organisations comme l'UNESCO, l'IFLA, l'AUPELE, etc, pourront à loisir choisir des projets entiers ou des aspects de projet. Mais la grande faiblesse des projets déjà réalisés est qu'ils sont sans coordination. Quelquefois, deux projets semblables peuvent coexister dans un même Etat et évoluer en vase clos. Entre pays africains, la coopération demeure souvent littérale. Entre les professionnels d'un même pays, il y a des difficultés : instabilité des associations, manque de bulletin de liaison. On ne sait jamais ce qui se passe ailleurs. Il faut attendre quelques séminaires pour avoir des idées plus ou moins précises. On disperse les énergies dans l'isolement.

C'est pourquoi la proposition de base de données centrale par pays sera de nature à rallier tous les Etats francophones. Les Etats africains participeront eux-mêmes aux efforts financiers. Les Etats étrangers leur viendront en aide dans le cadre d'une coopération multilatérale.

Pour maîtriser la situation, on distinguera l'Afrique de l'Ouest d'un côté et l'Afrique de l'Est de l'autre. La mise en place peut être étalée sur cinq ans à raison de deux Etats par zone tous les deux ans : quatre Etats pour la première année, quatre autres pour la troisième et les cinq autres pour la cinquième année. On mettra cinq autres années pour le suivi ; correction, réajustement, comparaison. Ce mouvement d'ensemble permettra à chaque Etat

de se positionner par rapport aux autres et de mettre son point d'honneur à réussir son projet.

Il faut prévoir un organe permanent de coordination et de contrôle de tous ces projets de façon à les mener à bon port avec probité. A la fin des projets, l'organe général de coordination, sans disparaître, sera secondé par deux autres organes, un pour l'Afrique de l'Ouest et un autre pour l'Afrique de l'Est. Les professionnels pourront y faire carrière selon leur compétence.

Si notre idée rencontre l'agrément des autorités dans ses grandes lignes, tout le travail reste à repenser dans les détails pour être fiable.

CONCLUSION

L'Afrique francophone n'a pas encore conquis sa place dans le concert des nations en ce qui concerne l'information documentaire. Malheureusement, les Africains attendent trop qu'on fasse tout pour eux dans ce domaine. Aussi, tout ce qui est fait de grand est implanté en dehors de l'Afrique.

" De fait, il n'existe pas de bases de données importantes. La bibliothèque africaine de Bruxelles envisage la constitution d'une grande banque de données africaniste avec le soutien de l'UNESCO et des communautés européennes".¹

Les Africains ont besoin des informations documentaires dans tous les domaines pour réaliser les projets de leur développement. Pour le moment, les Africains n'envisagent pas la conquête de l'espace par la fabrication de grands engins spatiaux. La fabrication de bombes nucléaires ne fait pas partie de leur préoccupation. Ces idées peuvent être remplacées par la conquête du désert du SAHARA, la domestication de l'énergie solaire. Pour ses problèmes d'eau, l'Afrique peut envisager de rendre potable l'eau des océans qui l'entourent. Tout cela doit faire l'objet de projets qui ne peuvent être étudiés valablement que s'il existe des informations pertinentes et fiables. L'heure n'est plus de disperser les énergies, mais de les coordonner dans des mouvements d'ensemble. La maîtrise de l'informatique pourra largement aider à le faire. Il appartient aux autorités de décision d'en prendre conscience.

C'est ce que confirment BOUSSO et TOMPSO à la fin de leur article² :

"Pour changer la situation, une action vigoureuse s'impose et pour ce faire, des ressources nationales, bilatérales et internationales seront nécessaires. .

1 Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 270

2 Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 19-20

Il serait souhaitable qu'à la suite de l'évaluation des besoins dans les régions d'Afrique, un plan global d'aide soit mis en place après une concertation entre les sources éventuelles de financement. Pour que ce plan soit réalisable, trois conditions doivent être réunies : confirmation de la volonté politique des pays intéressés d'entreprendre la mise en place de services d'information nécessaires pour leur développement, détermination précise des priorités nationales et régionales pour toutes les parties concernées, acceptation par les organismes de financement, les pays donateurs, les institutions internationales, gouvernementales et les ONG (organisations non gouvernementales), de coopérer à l'élaboration de ce plan, d'en fixer les phases et les composantes, de déterminer les responsabilités de chaque partie, en un mot, de coordonner toutes les actions pour qu'elles soient complémentaires. Seul un effort international de cette nature serait en mesure de changer la situation qui prévaut actuellement".

III - BIBLIOGRAPHIEASPECT PROFESSIONNEL

- AGUOLO, C. Library Association in West Africa and the concept of a profession. International Library Rev., 1976, Vol. 8, N°1, p. 23-31.
- ANAFULU, J. The Standing conference of Africa university libraries. International Library Rev., 1976, Vol. 8, N°4, p. 397-415.
- BALLARD, J. Special libraries and informations centers in South East African. Special Library, 1979, Vol. 70, N° 7, p. 287-292.
- BOURNE, R. The UNESCO Regional seminar on bibliographic control in Africa, Logos, 30 January-3 February 1978, Vol. 7, N° 2, p. 17-19.
- BOUSSO, A. Programme pour l'Afrique : état présent et perspectives d'avenir. I.F.L.A Journal, ISSN 0340-0352, 1977, Vol. 3, p. 270-271.
- BOUSSO, A. et TOMPSON, J. L'information pour le développement en Afrique : problématique. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 10-22.
- CHABROL, D. Reformuler l'information en fonction des usagers. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 192-197.
- CESARI, B. L'information scientifique pour le développement : vers une démarche pragmatique ? Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 155-160.

- DELLERE, R. et NIAN, T. Un outil d'information agricole au service des pays ACP : le CTA. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 117-123.
- EMON, C. et LAMBERGEON, D. Opération "Banques de données d'Afrique" DM-CNRS DGRST. Rapport - FRANCE, 1983, DGRST/80 7 0649, 3 fasc.
- FADIRAN, D. The Role of libraries in the teaching and studying of French in secondary schools in West Africa. International Library Rev., 1976, Vol. 8 , N° 4, p. 483-491.
- FONTAINE, R. Le problème du livre face au lecteur en Afrique : quelques lignes d'actions proposées. Bulletin bibliographique français, 1976, Vol.21, N° 1, p. 11-18.
- FONTAINE, R. Les réseaux de lecture publique en Afrique francophone. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 55-59.
- FONTVIELL, J. et MERLAND, M. La Bibliothéconomie Africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques (ENSB).
- GIOVANNETTI, J-F. et LISETTE-VIDAL, A. Le Transfert d'IST et la constitution de bases de données nationales africaines : nécessité d'une démarche intégrée. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 55-59.
- I.F.A.N. (Institut Fondamental de l'Afrique Noire). Notes Africaines, 1976-1977, N° 150, p. 29-63.

- IFIDON, S. Special problems facing african librarians : The west african experience. Libri, 1974, Vol. 24, N° 4, p.310 - 318.
- KOHL, E. Acquisition problems of Africa South of the Sahara. in : Acquisition From 3RD World Seminar, Brighton 1973, 1975, p.85 - 103.
- LETHEVE, J. Les Expériences de la Bibliothèque Nationale de Paris en matiere d'échange de publication avec les pays en voie de développement (Pays francophones d'Afrique Noire). in : International exchange publication proceeding European conference, Vienna, 1973, 13 p.
- LISSOUBA et KAROUI. La mise en rapport de l'offre et de la demande entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Bulletin Centr. Hautes Etudes internationales en informatique documentaire, ISSN 0249-3381, 1982, N° Special, p.27-30.
- MACK, M. Library research and publising in francophone Africa. I.F.L.A Journal, ISSN 0340-0352, Vol. 13, N° 1, p.45 - 53.
- MARCIL, G. Problèmes d'acquisition dans les bibliothèques universitaires d'Afrique de l'Ouest. Documentation et Bibliothèque, 1980, Vol. 26, N° 1, p. 17-26.
- MONTVILOFF, V. Politiques Nationales d'information scientifique et technique en Afrique francophone. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 65.
- MURRAY LACHAPELLE, R. La coopération du Canada avec l'Afrique francophone dans le domaine des Bibliothèques et de la documentation. Document et Bibliothèque, 1979, Vol. 25, N° 2, p. 81-86.

- N'DIAYE, A. Les Archives en Afrique occidentale francophone : bilan et perspectives. *Gazettes des Archives*, ISSN 0016-5522, 1987-1988, N°139, p.223-232.
- N'DIAYE, R. Oral culture and Libraries. *I.F.L.A Journal*, ISSN 0340-0352, 1988, Vol.14, N°1, p.40-46
- N'DIAYE, G. RESADOC : vers la réalisation du premier système international africain d'information documentaire régionale. *Documentaliste*, 1980, Vol.17, N°2, p. 54-58.
- PANOFISKY, H. Acquisition of Africana. *Libr: Acquis. Pract. theory*, ISSN 0364-6408, 1982, Vol.6, N°2, p. 123-128.
- Problèmes des Archives et de la gestion des dossiers en Afrique de l'Ouest francophone. *Gazettes des Archives*, ISSN 0016-5522, 1984-1985, N°127, p. 287-298.
- RATHGHEBER, E. Africana acquisitions problems : the view from both sides. *Libr. Acquis. Pract. theory*, ISSN 0364-6408, 1982, Vol.6, N°2, p. 137-148.
- RICHER, S. Philosophie d'un réseau : la BIEF. *Afrique contemporaine*, 1989, N°151 (Spécial), P.135-140.
- RODES, J. et CAZIN, S. Afrique francophone : la demande de mémoire = French speaking Africa asking for memory. *Dossier de l'audiovisuel*, ISSN 0767 - 4775, 1986, N°9, p. 20-21.
- SAWADOGO, B. et SANOCO, M. L'image de la vie en Afrique à travers les livres pour enfants. *Villeurbanne : ENSB*, 1979, 159 p.

- SALL, D. et CATHERINET, M. Projet de réseau d'information et de documentation scientifiques et techniques pour le SAHEL : étude d'une stratégie documentaire en vue de la création d'un réseau pour le CILSS à l'institut du SAHEL. OTTAWA : Centre de Recherche pour le développement international, 1978.
- SMITH, K. Books and development in Africa : acces and rol. Library Trends, 1978, Vol.26, N°4, P. 469-487.
- SORIEL, F. Quelle information pour quel développement ? Afrique contemporaine, 1989, N°151, p. 246-250.
- SENE, H. L'information scientifique dans les universités d'Afrique francophone. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 57.
- THIRION, G. Rôle joué par les Bibliothèques Universitaires dans les pays en voie de développement. Bulletin d'information - Association des Bibliothécaires français, ISSN 0004-5365, 1986, N°130, p. 31-34.
- UNESCO Second UNESCO Seminar on bibliographic control in Africa countries. I.F.L.A Journal, 1979, Vol. 3, p. 255-257.
- UNESCO List of Scientific and technical periodicals published in thirty-two countries of Africa from 1960-1970. Paris : UNESCO, 1972, 77 p.
- ZUNDEL BEN KHEMIS, A. Les relations d'échanges entre les bibliothèques d'Afrique francophone et la Bibliothèque Nationale de Paris. Bulletin d'information. Association des bibliothécaires français, ISSN 0004-5365, 1986, N°130, p. 35-39.

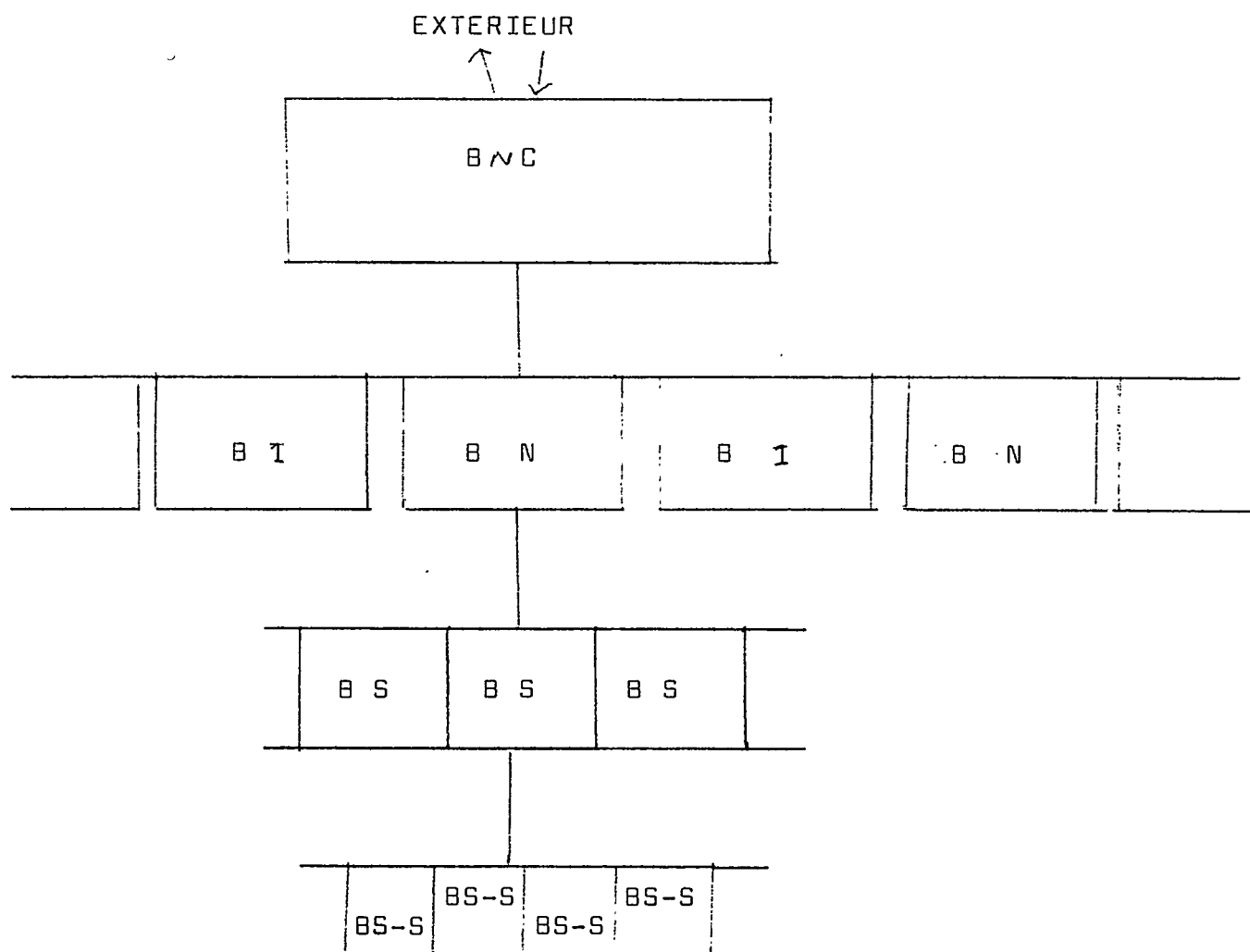
ASPECT FORMATION

- AKELE, E. L'enseignement de l'IST dans les programmes de l'ENTP de Yamoussokro (Côte d'Ivoire). Afrique contemporaine, 1989, N°151, p. 224-227.
- BOUHAJEB, D. La formation continue en IST à l'E.I.B. Afrique contemporaine, 1989, N°151, p.239-245.
- GANDAHO, P. La formation des professionnels de l'information documentaire : l'expérience béninoise. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 217-223.

ASPECT ETUDE DE CAS

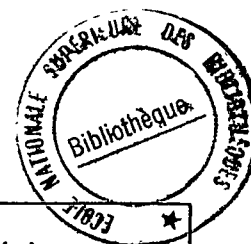
- N'DIAYE, A. Le centre d'information de la B.A.D. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 197-199.
- N'DIAYE, R. et TALL, S. Le centre de documentation d'ENDA Tiers Monde. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, P. 200-204.
- NIANG, D. et HAILULU, M. L'IST dans la recherche-développement : l'action du CIPEA. Afrique contemporaine, 1989, N° 151, p. 211-216.

ORGANIGRAMME DE PROPOSITION DE BASE DE DONNEES



BNC : Base de données NATIONALE CENTRALE
 BI " à vocation internationale
 BN " à vocation Nationale
 BS " SECTORIELLE
 BS-S " Sous-Sectorielle

ANNEXE II



Quelques projets d'information pour le développement
choisis dans le cadre de la coopération bilatérale (*) ou multilatérale

UNESCO

- Kénya** : Centre national d'information et de documentation : 1982-1987
(KEN/82/TOL)
- Sénégal** : Centre national de documentation pour l'IST : 1976-1987
STI (SEN/75/003) : Phase II (SEN/77/016), Phase III (SEN/82/015)
- Sierra Leone** : Centre de documentation sur le développement : 1984-1989
(SIL/82/023)
- Somalie** : Centre de documentation pour la planification : 1977-1986
(SOM/76/009)
- Régional** : Centre de documentation de l'Organisation du bassin de la Kagéra : 1982-1989
(RAF/80/029)

CRDI

- Burkina Faso** : Système national d'information agricole : 1986-1989
(3-P-85-024000)
- Cameroun** : Information sur la santé publique et la médecine traditionnelle : 1986-1989
(3-P-85-028400)
- Egypte** : Système d'information courante sur la recherche agricole (CARIS) : 1983-1986
(3-P-83-007500)
- Egypte** : Service d'information régional des pays arabes sur la mise en valeur et la colonisation
agricole des terres (ARRSIS) : 1984-1988
(3-P-84-009700)
- Kénya** : Information en agroforesterie en Afrique subsaharienne : 1985-1988
(3-P-85-012000)
- Mali** : Réseau d'information sahélienne : 1983-1988
(3-P-82-022000)
- Nigéria** : Centre d'information sur les légumineuses à graines : 1979-1988
(3-P-74-003100) : (3-P-79-011900) : (3-P-83-023800)
- Sénégal** : Information et documentation sur la santé publique : 1985-1988
(3-P-85-008500)
- Sénégal** : Information technologique : 1986-1989
(3-P-86-001700)

OAA

- Afrique (régional)** : Création du système régional d'information de la SADDCC sur la sécurité alimentaire :
1985-1988
(RAF84009E01)

OMS

- Afrique (régional)** : Appui à l'information sur la santé : 1986-1987
(AF000HBI001)

(*) Pour les projets français, voir les articles de J. Gérard; J.-F. Giovannetti, A. Lisette-Vidal et J.-P. Roux-Fouillet; J.-C. Bidet; M. Guignard; A. Ohlmann-Waucamp.

SOURCE : AFRIQUE CONTEMPORAINE, 1989, n° 151, p. 21

*



* 9 5 7 5 3 6 B *